

DEPARTEMENT
ORNE
CANTON
LA FERTE-MACE
COMMUNE
LA FERTE-MACE

REGLEMENTATION ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

LE MAIRE DE LA FERTE-MACE,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2211 – 1 et suivants,
- Vu le code de la voirie routière,
- Vu l'arrêté préfectoral de création d'une commune nouvelle NOR 1111-16-00002 du 12 janvier 2016,
- Vu la demande présentée par l'entreprise AIRFOPP TELECOM, (24, ZA de Canisy – 50750 CANISY – 07.62.09.12.34 – fguillou@airfopp.com) sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public, afin de réaliser des travaux dans le cadre du déploiement de la fibre optique, dans diverses rues de la commune de La Ferté-Macé, du 16 mai 2024 au 14 juin 2024,
- Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers,

- ARRÊTE -

ARTICLE 1 - Afin de réaliser des travaux dans le cadre du déploiement de la fibre optique, l'entreprise AIRFOPP TELECOM est autorisée à occuper le domaine public du 16 mai 2024 au 14 juin 2024, dans les rues suivantes :

- Avenue Lemeunier de la Raillère
- Rue Saint Denis
- Rue des Fossés Saint Denis
- Rue de la Victoire
- Rue aux Cordiers
- Place de République
- Rue du Docteur Ernest Poulain

ARTICLE 2 - Pendant la durée des travaux, un empiètement sur chaussée aura lieu et la circulation pourra se faire par alternat manuel ou par feu. Le stationnement sera interdit au droit du chantier.

ARTICLE 3 - Le demandeur se conformera aux prescriptions des services techniques pour ces travaux.

ARTICLE 4 - Dès la fin des travaux, le demandeur devra prendre contact avec les services techniques de la Commune de La Ferté-Macé (16 rue Pierre Neveu 61600 La Ferté-Macé – 02.33.14.00.45 – services.techniques@lafertemace.fr), afin de pouvoir réaliser l'attachement.

ARTICLE 5 - Le demandeur devra prendre toutes précautions utiles afin que le droit des tiers demeure expressément réservé, ces travaux étant placés sous leur seule responsabilité.

ARTICLE 6 - Les prescriptions des articles précédents seront matérialisées par la pose d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur qui sera mise en place par le demandeur.

ARTICLE 7 - Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie
- Monsieur le Major du Centre de Secours de La Ferté-Macé
- Monsieur le directeur du CHIC des Andaines de La Ferté-Macé
- L'entreprise AIRFOPP TELECOM

Fait à LA FERTE-MACE, le 14/05/2024
Le Maire, Michel LEROYER

